

# Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

*(Synthèse brève et neutre des enjeux pour les objets soumis à votation cantonale ou communale)*

**(10415)**

*du 20 avril 2012*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Modifications**

La loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, est modifiée comme suit :

### **Art. 53, al. 2, 2<sup>e</sup> phrase, et al. 3, 2<sup>e</sup> phrase (nouvelle teneur)**

<sup>2</sup> Il comprend une synthèse brève et neutre de chaque objet soumis à votation, défend de façon objective le point de vue du Grand Conseil et indique le résultat du vote en mentionnant, le cas échéant, l'avis du Conseil d'Etat et d'importantes minorités.

<sup>3</sup> Il comprend une synthèse brève et neutre de chaque objet soumis à votation, défend de façon objective le point de vue du Conseil municipal et indique le résultat du vote en mentionnant, le cas échéant, l'avis de l'exécutif et d'importantes minorités.

## **Art. 2 Entrée en vigueur**

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.